

ADAPTATIONS SALARIALES :

modifications MENSUELLES

Mai 2025

Liste définitive - Version n° 1

CP			Modification	
N°	Nom	Type	Précisions	Effet
102.02	Carrières de petit granit et calcaire à tailler Provinces Liège et Namur	Indexation	<p>Indexation de 1 % :</p> <ul style="list-style-type: none"> - des salaires minima et effectifs - des primes d'équipes - de la prime pour horaire décalé - des indemnités complémentaires de chômage temporaire pour raisons économiques ou d'intempéries (gel, neige, verglas) - de l'indemnité complémentaire en cas de maladie de longue durée 	01-05-25
102.09	Carrières de calcaire non taillé et fours à chaux, carrières de dolomies et fours à dolomies	Indexation	<p>Indexation de 1 % :</p> <ul style="list-style-type: none"> - des salaires minima et effectifs - du salaire étudiant - des primes pour le travail en équipes successives - des primes pour le travail en horaire décalé - de la prime pour le travail du samedi - de l'indemnité pour le travail insalubre - de l'indemnité pour le travail incomode 	01-05-25
106.02	Industrie du béton	Indexation	<p>Indexation de 2 % :</p> <ul style="list-style-type: none"> - des salaires horaires minima et effectifs - des salaires des étudiants - des salaires à la pièce - des salaires à la prime ou au rendement - des primes d'équipes - des autres primes faisant partie intégrante du salaire - des indemnités de logement et de nourriture 	01-05-25
107.00	Maîtres tailleurs, tailleuses et couturières	Indexation	<p>Indexation de 2 % :</p> <ul style="list-style-type: none"> - des salaires minima et effectifs 	01-05-25
112.00	Entreprises de garage	Eco-chèques	Eco-chèques à calculer avec les paies de mai	01-05-25
124.00	Construction	Eco-chèques	Octroi des éco-chèques	01-05-25
126.00.00 (ouv)	Ameublement et industrie transformatrice du bois (ouvriers)	Eco-chèques	<p>Pour les ouvriers uniquement Eco-chèques à calculer avec les paies de mai</p>	01-05-25
126.00.02 (emp)	Ameublement et industrie transformatrice du bois (employés)	Eco-chèques	<p>Pour les employés uniquement Eco-chèques à calculer avec les paies de mai</p>	01-05-25
132.00.02 (emp)	Travaux techniques agricoles et horticoles (employés)	Eco-chèques	<p>Eco-chèques à calculer avec les paies de mai</p>	01-05-25
140.01	Autobus et autocars	Eco-chèques	<p>Pour le personnel de garage uniquement Eco-chèques à calculer avec les paies de mai</p>	01-05-25
142.01	Récupération de métaux	Eco-chèques	<p>Eco-chèques à calculer avec les paies de mai</p>	01-05-25
149.02	Carrosserie	Eco-chèques	<p>Eco-chèques à calculer avec les paies de mai</p>	01-05-25
149.04	Commerce du métal	Eco-chèques	<p>Eco-chèques à calculer avec les paies de mai</p>	01-05-25
200.00	CP auxiliaire pour employés	Eco-chèques	<p>Eco-chèques à calculer avec les paies de mai</p>	01-05-25
202.00	Commerce de détail alimentaire	Eco-chèques	<p>Eco-chèques à calculer avec les paies de mai</p>	01-05-25
202.00	Commerce de détail alimentaire	Prime	<p>Paiement du pécule de vacances complémentaire de 74,37 € au:</p> <ul style="list-style-type: none"> - personnel administratif - personnel de vente - gérant de succursale réalisant un chiffre d'affaires moyen mensuel d'au moins 20.914,12 € (montant indexé) 	01-05-25
303.01	Production de films	Indexation	<p>Indexation de 2 % :</p> <ul style="list-style-type: none"> - des salaires minima et effectifs 	01-05-25

CP		Modification		
N°	Nom	Type	Précisions	Effet
303.03	Exploitation de salles de cinéma	Indexation	<p>Indexation de 2 % :</p> <ul style="list-style-type: none"> - des salaires minima et effectifs - de l'indemnité pour travail de nuit - de l'indemnité pour vêtements de travail - de la prime mensuelle propre au secteur - du supplément horaire pour le travail un jour férié 	01-05-25
326.00	Gaz & électricité	Indexation	<p>Indexation de 0,1962 % :</p> <ul style="list-style-type: none"> - des salaires minima précédents - de l'indemnité d'inconfort - de la prime de secourisme 	01-05-25
332.00.10	Crèches et Milieux d'accueil d'enfants (MAE)	Augm. conv.	<p>Revalorisation barémique (excepté pour le personnel de direction) avec effet rétroactif au 01/01/2025. Cette revalorisation entraîne une mise à jour des montants indexés en 02/2025.</p>	Rétroactif
332.00.20 (IMS-PSE)	Centre IMS ou Promotion de la Santé à l'Ecole (PSE)	Augm. conv.	<p>Revalorisation barémique avec effet rétroactif au 01/01/2025. Cette revalorisation entraîne une mise à jour des montants indexés en 02/2025.</p>	Rétroactif
332.00.20 (SOS)	SOS enfants	Augm. conv.	<p>Revalorisation barémique avec effet rétroactif au 01/01/2025. Cette revalorisation entraîne une mise à jour des montants indexés en 02/2025.</p>	Rétroactif
340.00	Technologies orthopédiques	Eco-chèques	Eco-chèques à calculer avec les paies de mai	01-05-25
341.00	Intermédiation en services bancaires et d'investissement	Eco-chèques	Eco-chèques à calculer avec les paies de mai	01-05-25
CAP	CAP en Région Wallonne (AVIQ)	Indexation	Les CAP en Région Wallonne (AVIQ) uniquement sont indexés suivant la commission paritaire à laquelle ils sont rattachés.	01-05-25